



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Extrait du

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le

ID : 031-200048700-20251124-202536-DE

Séance 24 novembre 2025  
Délibération n°2025/36/LEADER

Objet :

Délibération LEADER portant sur la  
Sollicitation d'une subvention  
LEADER pour l'animation et  
fonctionnement du GAL 2025  
Programme LEADER 2023-2027

#### Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42
Présents : 22
Procurations : 2
Excusés : 10
Absents : 20
Votants : 22
Date de la convocation : 14/11/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 novembre à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

#### **PRESENTS :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Gérard CAPBLANQUET, Mme Sylvie GERARD, M. Loïc GOJARD, M. Antoine KAUFFEISEN, M. Jacques SERVAT

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. René AZEMA, M. Dominique BLANCHOT, M. Olivier CARTE, Mme Nadia ESTANG, M. Régis GRANGE, Mme Céline GABRIEL, M. Floréal MUNOZ, M. René MARCHAND, M. Joël MASSACRIER, M. Bernard TISSEIRE, M. Michel ZDAN, Mme Danielle TENSA

Communauté de Communes du Volvestre : M. Jean-Louis GAY, M. Bastien HO, Mme Anne-Marie NAYA, M. Gérard ROUJAS, M. Pierre VIEL

#### **EXCUSES :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Jean-Christophe SANCHEZ, M. Jean-Paul AMOUROUX

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. Dominique MARQUET, M. Jean-Louis REMY, M. Pascal TATIBOUET

Communauté de Communes du Volvestre : M. Max CAZARRE, M. Stéphane BAROUSSE, Mme Nadia LEMAISTRE, Mme Béatrice MAILHOL, M. Rémi RAMOND

#### **ABSENTS :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Anicet AGBOTON, M. Paul-Marie BLANC, M. Serge BONNEMAISON, Mme Marie-Anne DRIEF, M. Pierre LAGARRIGUE, M. Daniel PAREDE, M. Nicolas ROSTAING, M. Henri ROUAIX, M. Christian SENSEBE

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. Thierry BONCOURRE, M. Yoann DARCHE, M. Roger SIRABELLA, M. Sébastien VINCINI

Communauté de Communes du Volvestre : M. Pierre CAILLET, M. Jean CHALDUC, M. Raphael DHERS, M. Jean-Marc ESQUIROL, M. Patrick LEFEBVRE, Mme Maryse VEZAT-BARONIA

#### **POUVOIR :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Frédéric PASIAN donne pouvoir à M. Gérard ROUJAS, M. Jean-Christophe SANCHEZ donne pouvoir à M. Gérard CAPBLANQUET

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre :

Secrétaire de séance : Anne-Marie NAYA

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

A l'issue de la candidature au Programme LEADER 2023-2027 auprès de l'Autorité de Régulation Occitanie, le Pays Sud Toulousain est structure porteuse du GAL afin de pouvoir mobiliser le FEADER au profit des projets innovants et/ou structurants sur le territoire.

Il en réfère la délibération du Comité Syndical n°21/2022 en date du 20 juin 2022 portant approbation du dossier de candidature du Pays Sud Toulousain pour la programmation 2023-2027.

Vu la Notification du Conseil Régional N°CD/AB-SM/GP D23-00758 du 27 février 2023 portant décision de sélection de cette candidature, Il donne lieu à la convention, proposée par la Région Occitanie en vue de la validation de la stratégie territoriale et de la formalisation du GAL pour le Pays Sud Toulousain.

Il expose la stratégie LEADER retenue pour la période 2023-2027 et sa maquette financière, travaillée avec les services de la Région, sur la base d'une enveloppe de FEADER de 1 714 746 €.

Les éléments sont annexés à la présente et synthétisés dans le tableau ci-dessous :

Fiche Action	Intitulé de la Fiche Action	FEADER
FA 1	Garantir un territoire performant en termes de service à la population	480 000 €
FA 2	Se démarquer par une identité forte et engagée	226 066 €
FA 3	Préserver le bien commun par l'accompagnement au changement	480 000 €
FA 4	Coopération	100 000 €
FA 5	Animation Gestion Evaluation	428 680 €
	<b>Total</b>	<b>1 714 746 €</b>

La participation du Pays Sud Toulousain au dispositif LEADER permet aux différents porteurs de projets du territoire de disposer d'un accompagnement technique dédié de la part du PETR.

Le Président rappelle que le PETR du Pays Sud Toulousain est la structure porteuse du GAL (Groupe d'Action Local) chargé de la mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027 sur le territoire.

La présente demande de subvention LEADER concerne les frais salariaux de l'équipe technique du GAL, les dépenses de fonctionnement forfaitaire de 15% de coûts indirects sur la masse salariale et 5% de frais de déplacement, liés à la mise en œuvre du Programme LEADER pour l'année 2025.

Cette demande se décline de la manière suivante :

- Le poste d'animation à 100 %
- Le poste de gestion à 100 %

Montant des dépenses forfaitaires : 93 644.64 euros

LEADER demandé : 74 915.72 euros

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Par la présente délibération, le Conseil syndical décide :

- De solliciter au titre du Programme LEADER une subvention de 74 000 € pour le fonctionnement du GAL 2025
- D'autoriser le Président à signer tout document en rapport avec ce dossier.

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le

Berger  
Levrault

ID: 031-200048700-20251124-202536-DE

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus

Au registre suivent les signatures

Pour extrait certifiée conforme

**Le Président**

**Gérard ROUJAS**

**PETR PAYS SUD TOULOUSAIN**

34, avenue de Toulouse

31390 CARBONNE

Tél. : 05 61 97 30 34

[www.payssudtoulousain.fr](http://www.payssudtoulousain.fr)



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le

ID : 031-200048700-20251124-202537-DE



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical

Séance du 24 novembre 2025  
Délibération n°2025/37/FINANCES

Objet :

**Convention de partenariat et  
demande de subvention au  
Conseil départemental 31, au  
titre de l'année 2025**

### Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42
Présents : 22
Procurations : 2
Excusés : 10
Absents : 20
Votants : 22
Date de la convocation : 14/11/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 novembre à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

#### **PRESENTS :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Gérard CAPBLANQUET, Mme Sylvie GERARD, M. Loïc GOJARD, M. Antoine KAUFFEISEN, M. Jacques SERVAT

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. René AZEMA, M. Dominique BLANCHOT, M. Olivier CARTE, Mme Nadia ESTANG, M. Régis GRANGE, Mme Céline GABRIEL, M. Floréal MUNOZ, M. René MARCHAND, M. Joël MASSACRIER, M. Bernard TISSEIRE, M. Michel ZDAN, Mme Danielle TENSA

Communauté de Communes du Volvestre : M. Jean-Louis GAY, M. Bastien HO, Mme Anne-Marie NAYA, M. Gérard ROUJAS, M. Pierre VIEL

#### **EXCUSES :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Jean-Christophe SANCHEZ, M. Jean-Paul AMOUROUX

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. Dominique MARQUET, M. Jean-Louis REMY, M. Pascal TATIBOUET

Communauté de Communes du Volvestre : M. Max CAZARRE, M. Stéphane BAROUSSE, Mme Nadia LEMAISTRE, Mme Béatrice MAILHOL, M. Rémi RAMOND

#### **ABSENTS :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Anicet AGBOTON, M. Paul-Marie BLANC, M. Serge BONNEMAISON, Mme Marie-Anne DRIEF, M. Pierre LAGARRIGUE, M. Daniel PAREDE, M. Nicolas ROSTAING, M. Henri ROUAIX, M. Christian SENSEBE

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. Thierry BONCOURRE, M. Yoann DARCHE, M. Roger SIRABELLA, M. Sébastien VINCINI

Communauté de Communes du Volvestre : M. Pierre CAILLET, M. Jean CHALDUC, M. Raphael DHERS, M. Jean-Marc ESQUIROL, M. Patrick LEFEBVRE, Mme Maryse VEZAT-BARONIA

#### **POUVOIR :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Frédéric PASIAN donne pouvoir à M. Gérard ROUJAS, M. Jean-Christophe SANCHEZ donne pouvoir à M. Gérard CAPBLANQUET

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre :

**Secrétaire de séance** : Anne-Marie NAYA

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Vu la convention entre le Conseil Départemental 31 et le Pays Sud Toulousain pour l'année 2025 précisant le cadre et les modalités d'accompagnement financier et d'ingénierie entre les deux parties,

Il est exposé ce qui suit :

Le Président rappelle à l'Assemblée que le Pays Sud Toulousain contractualise avec le Conseil départemental de Haute-Garonne depuis de nombreuses années, dans le cadre d'un étroit partenariat, en vue d'articuler l'action des deux structures en complémentarité et d'obtenir dans ce cadre un soutien à la fois technique et financier du Département vis-à-vis du PETR, à commencer par la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Le Président informe l'Assemblée que le Département a souhaité reconduire formellement ce partenariat via une nouvelle convention proposée au Pays Sud Toulousain sur le fondement des échanges politiques entre élus, et techniques entre services.

Désireux de maintenir la coopération avec les PETR de Haute-Garonne, la présente convention, comme celle de 2024 prévoit une subvention de 25 000 euros, en plus de l'appui technique gracieux des différents services départementaux, en particulier Haute-Garonne Ingénierie (HGI), sur l'ensemble des missions du PETR, en particulier le schéma de cohérence territoriale.

La convention ainsi proposée précise le cadre et les modalités selon lesquels interviennent les services du département et de Haute Garonne Ingénierie au titre de l'année 2025 ainsi que les projections de collaboration pour 2026. Comme chaque année, l'attribution d'une subvention annuelle et l'appui technique du Département sur la conduite des actions prioritaires portées par le PETR, en cohérence avec les priorités du Département.

Il y est ainsi stipulé que l'assistance technique du Département est assurée principalement par Haute-Garonne Ingénierie/ATD et, sur des volets plus spécifiques, par les services du Conseil départemental et les partenaires de la Plateforme d'Appuis aux Territoires compétents sur le champ d'intervention sollicité. Il est précisé que le Conseil départemental poursuivra son accompagnement financier et technique dans la mesure où l'ensemble des sollicitations du PETR soient bien inscrites dans cette convention.

Enfin, cette convention, fruit d'une co-construction entre les Présidents du Conseil départemental et du PETR du Pays Sud Toulousain et de leurs services respectifs, fera l'objet d'un bilan et d'une évaluation des actions engagées par le PETR et dans le cadre d'une stratégie partagée de développement des territoires.

Il est donc demandé au Conseil syndical d'autoriser le Pays Sud Toulousain à signer la convention de partenariat de 2024 ainsi que de solliciter l'appui financier du conseil départemental comme le prévoit la convention.

Après délibération, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- De valider la convention 2025 ainsi négociée et présentée à l'assemblée,
- D'autoriser le Président à signer cette convention avec le Conseil départemental de Haute-Garonne et à engager tout acte nécessaire à sa bonne mise en œuvre.
- D'autoriser le Pays Sud Toulousain à solliciter l'appui financier prévu à la convention signée avec le conseil départemental de Haute Garonne dans le cadre de la révision de son SCoT,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à opérer tout acte et à signer tout document en ce sens.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus

Au registre suivent les signatures

Pour copie certifiée conforme

Pour notification au demandeur

Le Président

Gérard ROUJAS

**PETR PAYS SUD TOULOUSAIN**  
34, avenue de Toulouse  
31390 CARBONNE  
Tel. : 05 61 97 30 34  
[www.paysstoutoulousain.fr](http://www.paysstoutoulousain.fr)



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

## Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42
Présents : 22
Procurations : 2
Excusés : 10
Absents : 20
Votants : 22
Date de la convocation : 14/11/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 novembre à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

### **PRESENTS :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Gérard CAPBLANQUET, Mme Sylvie GERARD, M. Loïc GOJARD, M. Antoine KAUFFEISEN, M. Jacques SERVAT

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. René AZEMA, M. Dominique BLANCHOT, M. Olivier CARTE, Mme Nadia ESTANG, M. Régis GRANGE, Mme Céline GABRIEL, M. Floréal MUNOZ, M. René MARCHAND, M. Joël MASSACRIER, M. Bernard TISSEIRE, M. Michel ZDAN, Mme Danielle TENSA

Communauté de Communes du Volvestre : M. Jean-Louis GAY, M. Bastien HO, Mme Anne-Marie NAYA, M. Gérard ROUJAS, M. Pierre VIEL

### **EXCUSES :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Jean-Christophe SANCHEZ, M. Jean-Paul AMOUROUX

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. Dominique MARQUET, M. Jean-Louis REMY, M. Pascal TATIBOUET

Communauté de Communes du Volvestre : M. Max CAZARRE, M. Stéphane BAROUSSE, Mme Nadia LEMAISTRE, Mme Béatrice MAILHOL, M. Rémi RAMOND

### **ABSENTS :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Anicet AGBOTON, M. Paul-Marie BLANC, M. Serge BONNEMAISON, Mme Marie-Anne DRIEF, M. Pierre LAGARRIGUE, M. Daniel PAREDE, M. Nicolas ROSTAING, M. Henri ROUAIX, M. Christian SENSEBE

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. Thierry BONCOURRE, M. Yoann DARCHE, M. Roger SIRABELLA, M. Sébastien VINCINI

Communauté de Communes du Volvestre : M. Pierre CAILLET, M. Jean CHALDUC, M. Raphael DHERS, M. Jean-Marc ESQUIROL, M. Patrick LEFEBVRE, Mme Maryse VEZAT-BARONIA

### **POUVOIR :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Frédéric PASIAN donne pouvoir à M. Gérard ROUJAS, M. Jean-Christophe SANCHEZ donne pouvoir à M. Gérard CAPBLANQUET

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre :

Secrétaire de séance : Anne-Marie NAYA

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le

ID: 031-200048700-20251124-202538-DE



# Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical

Séance du 24 Novembre 2025  
Délibération n°2025/38/FINANCES

Objet :

Dépenses d'investissements 2026

Le Président informe :

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'exécutif de la collectivité territoriale sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% maximum du montant inscrit sur l'exercice 2025.

Dans l'attente de l'adoption des budgets 2026 et en application des dispositions de l'articles L 162-1 du CGCT, il est demandé l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

La répartition des crédits ouverts par chapitre se fera donc comme suit et ce jusqu'au vote du budget 2026 :

Chapitre - Désignation		Crédits inscrits Exercice 2026	25%
20 -	Immo. Incorporelles	38 809 €	9 702.25€
21 -	Immo. Corporelles	162 124 €	40 531.00 €
<b>Total</b>		<b>201 933.00€</b>	<b>50 233.25 €</b>

Après délibération, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- Autorise l'engagement des dépenses d'investissements 2026 à hauteur de 25% maximum du montant inscrit sur l'exercice 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus  
 Au registre suivent les signatures  
 Pour copie certifiée conforme  
 Pour notification au demandeur  
**Le Président**  
**Gérard ROUJAS**

**PETR PAYS SUD TOULOUSAIN**

34, avenue de Toulouse

31390 CARBONNE

Tél. 05 61 97 30 34

[www.payssudtoulousain.fr](http://www.payssudtoulousain.fr)